

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 35 (1978)
Heft: 6

Artikel: Le financement du sport suisse
Autor: Imesch, Ferdinand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

35e année
Juin 1978

Revue d'éducation physique
de l'Ecole fédérale
de gymnastique et de sport
Macolin (Suisse)

Le financement du sport suisse

Ferdinand Imesch
Directeur de l'Association suisse du sport
«Le Mois»

Bien que l'article constitutionnel concernant la gymnastique et les sports et la loi fédérale y relative obligent la Confédération à accorder un soutien financier plus important au sport en Suisse, des problèmes de financement subsistent et cela malgré le travail à titre honorifique accompli par des dizaines de milliers de fonctionnaires, de sociétés de sport et d'entraîneurs tout au long de l'année. Le sport d'élite, surtout, souffre d'un manque endémique d'argent. Sans la part des bénéfices de la Société du Sport-Toto que reçoit l'Association suisse du sport (ASS), qui est l'organisation faitière du sport en Suisse

et les contributions de la Fondation «Aide sportive suisse», fondée en 1970, la base financière disponible ne suffirait pas à assurer un développement continu du sport populaire et du sport d'élite.

En Suisse, deux piliers officiels et deux piliers privés soutiennent le mouvement sportif. Ce sont, dans le secteur privé, l'Association suisse du sport avec ses commissions et parties contractantes et les fédérations sportives nationales avec leurs sociétés, clubs, sections et divisions. Dans le domaine de l'Etat, les intérêts du sport sont représentés par la Commission fédé-



rale de gymnastique et de sport, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, les départements cantonaux de l'instruction publique, les offices cantonaux de gymnastique et de sport, les universités qui forment des professeurs d'éducation physique et les autorités scolaires des communes.

Frais importants malgré le travail à titre honorifique

Pris dans son acception globale, le sport est un phénomène social de notre temps.

Dans le domaine du sport d'élite, des efforts considérables sont entrepris à l'échelle mondiale, pour améliorer et accroître constamment les performances. On s'est en effet rendu compte que seuls les sportifs persévérants qui consacrent de plus en plus de temps à un entraînement très intense se placent aux premiers rangs et y restent.

Mais la devise «le temps c'est de l'argent» est également valable pour le sport d'élite. D'autre part, on devient de plus en plus conscient du fait que le sport pratiqué à large échelle doit être encouragé avec méthode dans l'intérêt de la santé publique.

Plus de 70 fédérations, dont une partie a des sous-fédérations ou des associations cantonales, et des sociétés affiliées par milliers, s'occupent en Suisse de sport dans les catégories les plus diverses. 68 fédérations suisses sont affiliées à l'Association suisse du sport (ASS). Il est inévitable que, malgré le sens de l'économie et le travail important non rémunéré des comités directeurs des fédérations et des sociétés, cela n'aille pas sans frais considérables. Aux dépenses administratives s'ajoutent les frais des techniciens, des entraîneurs et instructeurs à tous les échelons. Dans ce domaine également, c'est le travail à titre honorifique qui est la règle. Ceux qui travaillent accessoirement ou à plein temps pour un salaire approprié sont relativement peu nombreux. Mais les dépenses déjà citées ne s'arrêtent pas là. Pour toute une série de disciplines sportives, il est nécessaire de mettre sur pied des installations de tous genres, lorsqu'il s'agit de garantir un entraînement profitable assisté d'une formation technique adéquate.

Tout au long de l'année, des manifestations sportives qui se comptent par milliers ont lieu en Suisse. Cela va de la simple rencontre sportive dans le village au grand concours international. Il faut également financer la représentation helvétique dans les compétitions internationales qui ont lieu à l'étranger. Cela va du concours à participation internationale des différentes fédérations jusqu'aux Jeux olympiques d'été et

d'hiver, en passant par les championnats européens et mondiaux: tout occasionne des frais de voyage, de logement et de nourriture.

Nous aimerions enfin signaler l'activité des différentes fédérations et du Comité national pour le sport d'élite en ce qui concerne les cours et la formation. Cette activité s'exerce en partie à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin et dans les centres d'entraînement à l'échelon national de l'Association suisse du sport et de la Société du Sport-Toto, mais en partie également de façon décentralisée dans d'autres localités de notre pays.

En guise de conclusion, on constate que des dépenses ont lieu à tous les niveaux, depuis la société locale jusqu'à l'organisation faîtière, depuis le petit groupe de responsables jusqu'au comité d'organisation à personnalités nombreuses, depuis les cours d'un jour jusqu'à un entraînement d'une durée de deux ans pour préparer et participer à une modeste rencontre internationale, jusqu'à la présence suisse aux Jeux olympiques et dans bien d'autres cas.

Pour couvrir toutes ces dépenses, représentant souvent des montants importants, il faut se procurer des fonds par les moyens les plus divers.

Deux sources financières

L'Association suisse du sport dispose de deux sources principales de financement pour mener à bien ses tâches au service des sports: une participation au bénéfice net de la Société du Sport-Toto et des subventions fédérales directes. La Société du Sport-Toto tire ses bénéfices des concours hebdomadaires du même nom, en outre elle participe pour un quart au bénéfice net de la Société qui organise la loterie à numéros. 75 pour cent du bénéfice net de la Société du Sport-Toto vont aux cantons et 25 pour cent sont mis à la disposition de l'Association suisse du sport (ASS). Ce sont là des moyens financiers dont dispose la commission du Sport-Toto de l'ASS, qui se compose paritairement de représentants de la Société du Sport-Toto et du comité central de l'ASS. Nous pouvons affirmer que sans ces subventions, qui atteignent actuellement un montant de 6,5 millions de francs par année, l'ASS ne pourrait remplir avec efficacité les tâches multiples qui incombent à une organisation faîtière.

Les subventions fédérales directes profitent à l'ASS et à de nombreuses fédérations. En outre, la Confédération subvient aux besoins financiers de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin, aide les cantons et la Société suisse des maîtres de gymnastique dans la formation continue de maîtres chargés de l'éducation physique et finance le mouvement «Jeu-

nesse + Sport» (anciennement: enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports). S'y ajoute le soutien donné à l'activité sportive militaire hors service et au tir. Depuis 1965, la Confédération rembourse à l'ASS une partie de ses dépenses pour les cours des fédérations et l'encouragement du sport en général. Bien qu'appréciant parfaitement les contributions considérables fournies jusqu'à présent par la Confédération, une aide encore plus généreuse serait souhaitable en vertu de la loi fédérale sur la gymnastique et les sports.

Les tâches de soutien de l'ASS

L'Association suisse du sport a essentiellement des tâches de soutien dans les secteurs suivants:

- assistance médico-sportive
- recherche scientifique
- planification et construction d'installations de sport

L'ASS conseille les fédérations en matière de problèmes administratifs, en tenant spécialement compte de la planification et de l'organisation à long terme. Les mesures promotionnelles de l'ASS, qui sont essentiellement d'ordre financier, sont rendues possibles, comme nous l'avons dit, grâce à l'attribution d'un quart du bénéfice de la Société du Sport-Toto. Les possibilités de subventions réglementées sont illustrées en 1977 par le montant de 6,5 millions de francs remis par la Société du Sport-Toto à l'ASS et qui a été attribué aux comptes énumérés dans le tableau.

L'aide pour les places de sport

Le besoin de pratiquer des sports variés augmente actuellement dans tous les milieux de la population suisse. La construction de places de sport n'a pas suivi le rythme de cette évolution. Il est vrai que la loi oblige les cantons, et en particulier les communes, à construire les installations nécessaires pour les leçons d'éducation physique dans les écoles, mais les autorités ne sont pas tenues de construire des installations supplémentaires, nécessaires à la pratique moderne et intense de différents sports par les sociétés. Dans ces cas-là, il faut faire appel à l'initiative privée de tous les milieux intéressés. L'aide pour les places de sport de l'ASS a été créée en 1950. Grâce à des contributions plus substantielles de la part de la Société du Sport-Toto, l'ASS est en mesure de faire appel au fonds pour les places de sport pour couvrir les déficits financiers lors de ces constructions et de créer ainsi des œuvres durables. Ces sub-

ventions ne concernent d'ailleurs que des constructions nouvelles. Les travaux d'entretien, les rénovations et installations ne sont pas subventionnés par ces financements. Compte tenu du fait que les moyens mis à disposition sont limités, l'aide de l'ASS pour la construction de places de sport ne peut pas promouvoir des projets de grande envergure, dont la réalisation n'est pas fonction d'une contribution ou d'un prêt relativement modeste. La Commission du Sport-Toto de l'ASS attribue chaque année des montants déterminés à l'Aide pour les places de sport. Ces montants sont répartis selon leur but sur les comptes suivants: installations d'importance nationale, installations régionales et locales, réserve spéciale pour les cantons de montagne.

En ce qui concerne le compte «installations d'importance nationale», l'ASS s'efforce, dans l'intérêt de ses membres, de mettre sur pied des équipements au profit de l'ensemble de la Suisse. L'ASS participe ainsi avec d'importants moyens financiers

- à l'extension de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (installation pour compétitions d'athlétisme, logements, pavillons d'entraînement et l'institut de recherche);
- à la création du centre d'entraînement en altitude à Saint-Moritz;
- à la réalisation des installations de compétition du centre d'aviron au Rotsee;
- grâce à l'agrandissement du centre sportif à Mürren, aux possibilités d'entraînement en hiver et en été dans un paysage d'une beauté unique.

Un montant se situant entre 350 000 francs et 400 000 francs est attribué chaque année au compte «installations régionales et locales». Ces moyens financiers sont distribués selon la clé de répartition entre les différents cantons,

Compte tenu des avoirs à disposition, la Commission du Sport-Toto tranche les demandes de son propre chef, en se basant toutefois sur les propositions des cantons et des fédérations respectives, membres de l'ASS.

La «Réserve pour les cantons de montagne» a été créée en 1957, pour fournir une aide supplémentaire aux cantons de montagne financièrement faibles désireux de construire des installations de sport.

Autres organisations de promotion du sport

Le Comité national pour le sport d'élite a été fondé en 1966, avec pour mission de promouvoir et de diriger le sport de compétition en Suisse. Il s'agit d'un organe de l'ASS qui s'occupe notamment de tous les problèmes des athlètes, de la remise des licences d'élite, des questions de sélection (Championnats internationaux et Jeux olympiques), des stages d'entraînement individuels et de la délégation personnelle de sportifs à des compétitions internationales à l'étranger. En outre, le Comité national fait office de centre de contact pour les fédérations sportives. Il est responsable de la planification, de l'engagement, de la formation et du perfectionnement des entraîneurs, ainsi que de l'organisation et de l'administration de séminaires de formation pour les fonctionnaires des fédérations.

Le Comité olympique suisse (COS), qui groupe 32 fédérations sportives poursuit notamment les objectifs suivants:

- promouvoir et populariser le mouvement olympique en Suisse;
- représenter le mouvement olympique suisse vis-à-vis de l'extérieur;
- organiser et diriger la délégation suisse aux Jeux olympiques;

- sélectionner les participants suisses aux Jeux olympiques en collaboration avec le Comité national pour le sport d'élite.

Les tâches et les compétences sont réglées par contrat. Aussi bien le Comité olympique suisse que le Comité national pour le sport d'élite disposent de moyens financiers qui proviennent presque exclusivement de la quote-part du Sport-Toto dont dispose l'ASS.

La Fondation «Aide sportive suisse» a été créée par l'ASS et le COS comme une fondation indépendante, qui a pour tâche d'offrir aux athlètes suisses amateurs les possibilités techniques, professionnelles et sociales, telles qu'elles existent sur le plan international, afin qu'ils puissent participer activement au sport de compétition de niveau international. L'Aide sportive suisse rassemble les moyens financiers nécessaires pour remplir cette tâche grâce à des campagnes qui s'adressent au grand public et aux entreprises et en se servant d'un programme de commercialisation. Seuls les sportifs amateurs d'élite peuvent bénéficier de fonds provenant de l'aide sportive suisse. C'est ainsi que chaque année, un montant s'élevant à environ 1 million de francs est mis à la disposition du sport, notamment pour des subventions sociales et pour faciliter l'entraînement.

Utilisation des fonds que la Société du Sport-Toto a mis à la disposition de l'ASS en 1977

Rubrique	montant en milliers de fr.
Préparation et délégation aux Jeux olympiques	500
Préparation à des compétitions représentatives au niveau international	1450
Délégation à des compétitions représentatives au niveau international	500
Fonds pour l'encouragement du sport d'élite	800
Contributions pour le tir	220
Contributions au service de médecine sportive	20
Financement de l'administration centrale de l'ASS	946
Contributions administratives au COS	60
Fonds pour l'encouragement du sport populaire	800
Aide de l'ASS pour la construction de places de sport	600
Fonds de réserve	250
Cas spéciaux	354
Total	6500

